

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 19 janvier 2022

Présents en visioconférence : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

Excusés : Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

Egalement présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16
Membres présents : 16
Suffrages exprimés : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 2022-00-02 - Budget Annexe Cordouan - Débat d'Orientation Budgétaire

Les dépenses incontournables du Budget Annexe Cordouan 2022 se montent à :

▪ Personnel (hors saisonniers)	285 650 €
▪ Personnel saisonniers (haute saison)	19 800 €
▪ Charges d'environnement	8 675 €
▪ Coût de fonctionnement de la base vie	51 640 €
▪ Frais liés à la mise en tourisme	46 100 €
▪ Dépenses minimales des supports de médiation	11 700 €
▪ Amortissement	12 145 €

Les recettes du Budget Annexe Cordouan 2022 se montent à :

- les recettes directes (entrées du phare et ventes de la boutique) : pour 2022 avec une meilleure valorisation des ailes de saison et de la boutique, les entrées sont estimées à 265 000 €
- des subventions en provenance des 3 collectivités membres (CD33, CD17 et CRNA) qui participent à la gestion du site, qui représentaient 57 k€ en 2021
- le résultat de l'exercice 2021 issu du bilan du Compte Administratif,
- un virement depuis le budget principal.

Le Budget Annexe Cordouan 2022 sera équilibré par :

- ❖ Pour les dépenses :
 - L'engagement d'actions de médiation pour 17 500 €
 - Des prestations d'amélioration de l'accueil au phare pour un montant de 15 400 € de frais de personnels additionnels.
- ❖ Pour les recettes :
 - Le niveau de soutien financier des collectivités impliquées dans la gestion du phare,
 - Au regard de l'augmentation des coûts de maintenance et des fournitures, la subvention demandée pour le fonctionnement du phare cette s'élève à 40 k€/an,
 - Une demande de soutien pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO qui représente une demande additionnelle de 15 k€/an.

En fonctionnement les alternatives sur les dépenses du Budget Annexe Cordouan 2022 seraient donc les suivantes.

- Scénario Minimaliste
 - + dépenses incontournables
 - + actions de médiation minimalistes
 - + Recettes : 40 k€ par collectivité
- Scénario « Réaliste »
 - + dépenses incontournables
 - + actions de médiation élargies
 - + amélioration de l'accueil touristique
 - Recettes : 40 + 15 = 55 k€ par collectivité

En investissement, le budget serait de 9 000 € de dépenses et 12 145 € de recettes (dotations aux amortissements).

		Sc. minimaliste	Sc. Réaliste
		CORDOUAN	CORDOUAN
Dépenses		463 710	496 610
	Fonctionnement		
	Personnel	305 450	320 850
	Charges générales	8 675	8 675
	Dotation amortissement	12 145	12 145
	Missions	137 440	154 940
	<i>virement Cordouan</i>		
<i>virement Eau</i>			
Recettes		463 710	496 610
	Participations statutaires		
	Subventions CD RNA	120 000	165 000
	Subventions publiques		
	Gestion Cordouan	265 000	265 000
	Virement du Budget principal	78 710	66 610
	Remboursement salaires		

Il est proposé de demander deux subventions aux 3 collectivités (Départements 33 et 17, Région) qui soutiennent la gestion de Cordouan :

- Subvention d'aide au fonctionnement du phare 40k€ pour chacune,
- Subvention pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO : 15 k€ pour chacune.

La Présidente acte que les membres du comité syndical s'autorisent à faire remonter la demande auprès de leur institution.

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article Unique. De prendre acte de ces orientations

La Présidente


SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St-Jacques - 33500 BLAYE
05.57.42.26.46 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058

Françoise de Roffignac